



www.asfa.re

# École de puéricultrices

Une école pour la promotion et la  
protection de la santé de l'enfant

APPRENDRE  
À PRENDRE SOIN  
DE L'ENFANT



## Une équipe dynamique

- Directrice d'école
- Formatrice
- Secrétaire

Le fonctionnement de l'école est assuré grâce au soutien financier de la Région, du Département et du Fonds Social Européen



Cette formation est financée par le Fonds Social Européen et la Région Réunion. L'Union Européenne et la Région Réunion investissent dans votre avenir.



## Un précurseur

Premier établissement préparant à une spécialisation d'infirmier dans les D.O.M., l'école de puéricultrices de l'A.S.F.A. a ouvert ses portes en 2000. Prenant en compte les besoins et problématiques sanitaires et sociales propres à notre île, elle participe à la politique de santé publique. Elle entend également développer une collaboration avec les îles voisines de l'océan Indien.

## Prendre soin de l'enfant dans son environnement familial et social

D'une capacité d'accueil de 17 étudiants, elle dispense une formation qualifiante à des professionnels voulant se spécialiser dans la promotion et la protection de la santé de l'enfant.

Spécialiste des soins de santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, la puéricultrice et le puériculteur sont des infirmiers ou sages-femmes Diplômés d'État ayant suivi une formation spécialisée sanctionnée par un Diplôme d'État.



## 12 mois de formation

La formation est assurée par des puéricultrices formatrices et des professionnels de terrain de secteurs et de formations variés.

**1500 heures de mi-janvier à décembre, comprenant :**

- 790 h d'enseignement à l'école.
- 710 h de stages en maternité, néonatalogie, pédiatrie, PMI et crèche.
- Un stage hors de La Réunion.

L'accès à la formation se fait sur concours, il est ouvert aux titulaires du diplôme d'État<sup>1</sup> d'infirmière ou de sage-femme ou aux étudiants de dernière année d'études conduisant à ces diplômes et aux titulaires d'un diplôme infirmier ou sage-femme hors Union Européenne<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Français ou d'un pays membre de l'Union Européenne

<sup>2</sup> Si le titre est validé pour l'exercice de la profession en France par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports



## De multiples débouchés

- Établissements de santé et de réadaptation accueillant et dispensant des soins aux enfants de la naissance à l'adolescence (maternité, néonatalogie et réanimation pédiatriques, pédiatrie et chirurgie, urgences pédiatriques, pédopsychiatrie...).
- Établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans (crèches, garderies...).
- Services de protection et de promotion de la santé en faveur de la mère et de l'enfant et d'aide sociale à l'enfance (Protection Maternelle et Infantile, Santé scolaire, Aide Sociale à l'Enfance, pouponnière...).
- Établissements de formation (des infirmiers, puéricultrices et auxiliaires de puériculture...).

### ■ Contact :

A.S.F.A. École de puéricultrices

60, rue Bertin

BP 840

97476 Saint-Denis Cedex

■ **Tél :** 02 62 90 87 77

■ **Fax :** 02 62 90 87 78

■ **mail :** formatrice.ep@asfa.re

